



SPIE INDUSTRIE

Accord d'intéressement



Grâce à l'accord signé par la **CFE-CGC** vous êtes associé financièrement aux performances et aux résultats de votre entreprise.

La **CFE-CGC** a négocié pour vous...

Un accord sécurisé sur 3 ans

Un partage des bénéfices avec tous les salariés

Un montant indexé aux résultats de l'entreprise

LA CFE-CGC AGIT POUR VOTRE POUVOIR D'ACHAT !



**Elections de votre CSE
du 20 au 29 septembre 2023
Votez pour la CFE-CGC !**

Retrouvez-nous sur www.cfecgc-spie.3tr.fr